

5 - 6 Plan de l'exécution des travaux

(1) Direction de l'exécution des travaux

L'exécution du Projet sera séparée en deux phases à cause des circonstances de construction sur place et du système de la Coopération financière non-remboursable japonaise qui couvre une seule année fiscale. Etant donné que les travaux de chaque phase devront s'achever en 12 mois, à compter de la date de la conclusion du contrat de construction, il sera nécessaire d'établir un système d'exécution efficace, en assurant la précision de l'exécution des travaux dans le délai, avec un nombre minimal de personnel envoyé du Japon, en employant des matériels et de la main d'œuvre sur place autant que possible et par des mesures économiques telles que la réutilisation des matériels des structures provisoires.

Concernant les matériels difficiles à obtenir sur place et les travaux de construction indispensables pour raccourcir le délai des travaux, ils seront fournis du Japon et des techniciens seront envoyés afin de viser à l'efficacité de l'exécution des travaux.

Il sera nécessaire de mettre en étude l'emploi des techniciens de construction tels que les consultants, pour qu'ils s'occupent de l'arrangement des entreprises sur place, car des travaux d'une grande importance sont demandés dans la plupart des cas à un groupe d'entreprises puisque que les entreprises de construction sur place sont petites et moyennes, sauf celles à capitaux étrangers, comme celles à capitaux européens.

Concernant l'exécution des travaux, le corps responsable du côté camerounais SDGR/DDC/MINAGRI s'occupera des travaux chargés au Cameroun, de l'indemnisation de l'emplacement, des formalités de douane ; en outre il procédera à l'arrangement des affaires envers le Ministère des Travaux Publics et toutes les Directions du MINAGRI. Par ailleurs, la Délégation départementale du MINAGRI s'occupera sur place sous la gestion de la Direction de Génie Civil de l'arrangement des affaires avec le municipal et les Coopératives des sites destinés au Projet.

(2) Circonstances de construction et points à noter pour
l'exécution des travaux

On peut dire que le niveau technique de construction du Cameroun est relativement élevé par rapport aux autres pays africains, grâce à la formation technique par les pays avancés, surtout par les européens. Cela provient des activités des entreprises de construction à capitaux étrangers qui se trouvent surtout dans les grandes villes telles que Douala et Yaoundé, alors que l'état actuel des entreprises locales est d'une petite importance, avec un très petit nombre de techniciens. De ce fait, le moyen de fourniture de mains d'œuvre, le plan de fourniture et de transport des matériels seront très importants pour l'exécution des travaux du Projet.

Du fait que la crise financière récente cause la stagnation des activités de construction, à commencer par les travaux publics, il sera nécessaire de faire attention à la situation administrative des entreprises pour l'emploi des entreprises de construction sur place et de celles des matériels.

Dans chaque site, la saison des pluies étant longue, dure pendant 8 mois, du mois de mars au mois de novembre. Surtout à Douala qui est le port de déchargement, où il y a de nombreuses usines de matériels de construction et dans la Province du Littoral où Edéa se situe, la pluviométrie annuelle atteint 2,400 mm et il y a des jours où la pluviométrie journalière dépasse 1,000mm. Il sera donc important de faire attention aux plan de transport interne, travaux de terrassement et ceux des routes et de l'extérieur.

Il sera aussi nécessaire de tenir compte de la baisse de l'efficiencce des travaux pendant la période de jeûne du ramadan pour la raison qu'il y a de nombreux musulmans à Foubot, le site destiné à la phase 1.

(3) Plan de l'exécution et de la supervision de l'exécution des
travaux

Après la signature de l'Echange de Notes (E/N) entre le gouvernement du Cameroun et celui du Japon, les affaires suivantes seront effectuées dans chaque Phase.

Concernant la supervision de l'exécution des travaux, en

s'arrangeant avec les autorités concernées du Cameroun et selon l'avancement des travaux, les techniciens tels que chef des affaires, préposés aux routes, préposés aux installations effectueront temporairement la supervision.

1) Plan de l'exécution

- a. Contrat du Consultant avec l'autorité représentative du Cameroun
- b. Formalités de la vérification du contrat du Consultant par le gouvernement du Japon
- c. Délibération sur le plan, sur place
- d. Investigation et examen concernant la solidité du sol des sites, la mesure des routes de collecte et d'envoi
- e. Etablissement du document du plan de l'exécution
- f. Formalités de l'approbation du document du plan par le Cameroun
- g. Annonce publique au Japon concernant la soumission et examen de la qualification des entreprises de construction
- h. Procédure de la soumission par procuration
- i. Appréciation du montant soumissionné
- j. Délibération avec le Cameroun sur l'entrepreneur et le prix des travaux
- k. Présence à la conclusion du contrat de travaux

2) Supervision de l'exécution des travaux

- a. Discussion sur le programme des travaux entre le Cameroun et l'entrepreneur pendant la période de préparation des travaux
- b. Envoi du superviseur de construction
- c. Envoi des chef-techniciens et préposés aux constructions, routes et matériels, au besoin
- d. Présentation du rapport mensuel concernant l'avancement des travaux
- e. Supervision des travaux et approbation du résultat des travaux
- f. Instruction technique et livraison après achèvement

3) Système d'exécution des travaux

[travaux de Phase 1]

Du fait que Foubot, le terrain destiné à la construction des travaux de Phase 1, situé à 293km du port de Douala, est éloigné de Bafoussam, le chef-lieu de la Province de l'Ouest, à 27km, la communication entre Douala et le site sera important pour la fourniture et le transport des matériels appropriés au moment de l'exécution des travaux.

En outre, les lieux qui satisfont aux conditions requises pour la gestion des travaux en ce qui concerne communication, transport et hébergement, et qui permettent la fourniture en techniciens de construction, sont limités aux chef-lieu et Douala, ville commerciale.

Etant donc difficile et coûteux de gérer en permanence sur le site, il serait raisonnable d'installer une base des travaux au chef-lieu. De ce fait, nous avons prévu d'installer une base de gestion à Douala pour faciliter les affaires à négocier avec le côté camerounais et les formalités de réception des matériels importés.

En matière de personnel japonais qui s'occupera de la gestion de l'exécution des travaux, un chef-technicien des travaux qui sera chargé aussi des affaires douanières et de la fourniture des matériels à Douala, et un technicien de la gestion des travaux à Bafoussam, à savoir 2 personnes en total seront disposées en permanence. Nous comptons envoyer pour la période courte des techniciens des travaux de construction et des techniciens experts pour l'installation et l'arrangement des matériels en cas de besoin, selon l'avancement des travaux.

[travaux de Phase 2]

Parmi les terrains destinés à la construction des travaux de Phase 2, Edéa se situe à 60km de Douala, alors que Ngaoundéré est éloigné de Douala de 945km au total. La fourniture des matériels et mains d'œuvre et les moyens de transport qui seront convenables au moment de l'exécution des travaux seront donc importants.

En matière de personnel japonais qui s'occupera de la gestion de l'exécution des travaux, un chef-technicien des travaux qui sera chargé aussi des affaires douanières et de la fourniture des matériels à Douala, et un technicien de la

gestion des travaux à Ngaoundéré, à savoir 2 personnes au total seront disposées en permanence. Nous comptons envoyer pour la période courte des techniciens des travaux de construction et des techniciens experts pour l'installation et l'arrangement des matériels en cas de besoin, selon l'avancement des travaux.

Pour toutes les deux phases, employant dans chaque département des constructeurs adjoints qui sont au courant des circonstances sur place, les techniciens japonais devront leur donner l'instruction technique suffisante pour l'exécution et la gestion des travaux afin de viser au déroulement régulier des travaux.

(4) Plan de la fourniture des matériels

1) Matériaux de construction

Concernant les matériaux généraux de construction, sauf quelques matériaux pour le bâtiment comme ceux d'acier et d'aluminium et les matériels d'installation, quoiqu'ils soient fabriqués au Cameroun ou importés en permanence, il sera nécessaire de les vérifier pour la raison que la norme, la qualité et le délai de fourniture sont incertains.

Du fait que la demande de construction est la plus forte dans la capitale, Yaoundé et dans la première ville économique, Douala, on peut dire que les matériaux de construction y sont plus abondants que dans les autres régions. Les matériaux fournis à Yaoundé et Douala satisfont à la demande du plan du point de vue du délai de livraison et de la quantité d'offre alors que le système d'offre dans les villes régionales n'est pas suffisant. En plus, comme les sites sont éloignés des villes il faudra bien considérer auparavant le plan de fourniture et celui de transport des matériaux.

Pour les matériaux tels que le sable, le gravier, le bloc de béton, le bois (contre-plaqué), il est possible de les fournir même dans les villes régionales. Et en matière de ciment, il est transporté des usines se trouvant à Douala et à Guider dans la Province du Nord vers toutes les régions.

L'acier de renforcement qu'on peut fournir sur place est fabriqué à Douala, conforme à la norme française, et le volume d'offre et les circonstances de circulation sont en bon état.

La plaque d'aluminium qui sera employée pour les toitures et murs, est fabriquée dans une usine annexée à l'affinerie d'Edéa et exportée aux pays voisins.

Concernant les matériaux d'acier, quoique la fourniture sur place soit possible par les produits importés, ils seront fournis du Japon ou de l'Europe parce que les espèces importées sont peu nombreuses et leur norme peu claire et qu'étant des importations contrôlées, elles ont un prix et un tarif douanier élevé.

Les produits en métal et les cloisons mobiles qui doivent être fabriqués avec précision et les matériels d'installation qu'on ne peut pas fournir sur place, seront fournis du Japon. D'autres matériaux seront fournis sur place dans la mesure du possible.

2) Matériels

En ce qui concerne la fourniture des matériels du Projet, il sera convenable de fournir les véhicules du Japon du point de vue du prix, de la performance et du système des services sur place. Les matériels appropriés à l'opération des charges, à la conservation et à l'inspection, n'existant pas sur place, seront fournis du Japon pour la raison que la fourniture par un troisième pays nous donne l'inquiétude sur le délai de livraison, la qualité et l'entretien.

Les produits en bois tels que la palette et la boîte seront fournis sur place.

3) Choix des voies de transport interne

A part ceux fournis sur place, les matériaux après le transport maritime, seront débarqués dans le port de Douala et transportés par les voies intérieures jusqu'à chaque site.

Du fait que la plupart des produits fournis sur place sont fabriqués aux alentours de Douala, il sera convenable d'utiliser les voies routières, partant de Douala par la Route nationale 5, passant par Bafoussame, le chef-lieu de la Province de l'Ouest et acheminant à Foubot, le site destiné aux travaux de la Phase 1 par la Route nationale 6.

Pour l'acheminement à Ngaoundéré, le site destiné aux travaux de la Phase 2, il y aura deux voies. La voie qui du port de Douala prenant la Route nationale 5, par Bafoussam,

et la 6 jusqu'à Tibati dans la Province de l'Adamaoua d'où part la Route provinciale 12 jusqu' à Ngaoundéré, sera moins longue que celle qui prend la Route nationale 6 et 2.

Ajoutons que la distance entre Douala et Edéa est de 60km à peine par la Route nationale 3.

La voie ferrée de Douala à Ngaoundéré sera plus ou moins avantageuse pour la région nord du Cameroun au point de vue de la distance, et des installations des ports et routes concernés sont relativement aménagées. Le délai et le coût de transport sont également favorables, pourtant comme cela nécessite le rechargement sur la voie ferrée, il faudra mettre en étude pour le choix, la comparaison avec la voie routière, suivant l'apparence et le volume des charges.

[voies]

Douala---	Foumbot	293km	(voie routière: Route nationale 5,6)
"	---	Ngaoundéré	945km (voie routière: Route nationale 5,6, provinciale 12)
		934km	(voie ferrée)
"	---	Edéa	60km (voie routière: Route nationale 3)

(4) Programme de l'exécution

Il faudra 17 mois pour l'achèvement des travaux après la signature de l'Echange de Notes (E/N) comme détaillé ci-après :
Un demi-mois pour la conclusion du contrat de Consultation après la signature de l'E/N, deux mois et demi pour établir le plan de l'exécution et le document de soumission, un mois et demi pour les affaires de soumission, un demi-mois pour la conclusion du contrat de construction et douze mois pour les travaux de construction après la conclusion du contrat de construction, cela fait donc seize mois et demi au total.

(5) Coût approximatif de l'entreprise

1) Domaine des travaux

Le Japon et le Cameroun se chargeront des travaux comme suit:

[Domaine chargé par le Japon]

- a. Travaux de construction des équipements
- b. Travaux des installations auxiliaires des équipements
- c. Revêtement de l'intérieur de l'emplacement et travaux de drainage
- d. Installation d'électricité et travaux de l'alimentation en eau et de drainage à l'intérieur de l'emplacement
- e. Travaux de l'aménagement des routes de collecte
- f. Offre des matériels indiqués sur le plan de matériels

[Domaine chargé par le Cameroun]

- a. Toutes les opérations pour assurer le terrain destiné à la construction et aux routes, et pour obtenir l'accord des intéressés
- b. Aménagement des voies d'accès conduisant aux sites
- c. Aménagement et nivellement du terrain des sites et enlèvement des obstacles
- d. Fourniture de l'eau des travaux dans les sites
(forage d'un puits à Foubot)
- e. Branchement de l'électricité sur les sites
- f. Travaux de plantation
- g. Administration, entretien, et gestion des équipements
- h. Dédouanage des matériels importés
- i. Exemption d'impôts camerounais à l'égard des Japonais qui s'occuperont de la construction des équipements et toutes les formalités concernant la demande et l'autorisation provenant de la loi camerounaise
- j. Accord avec la banque (B/A), paiement basé sur B/A, paiement de la commission et émission de l'autorisation du paiement
(A/P)

2) Coût approximatif des travaux chargés par le Cameroun

[Phase 1 : FOUMBOT]

Aménagement de la route de collecte et de distribution (1.7km, avec un aqueduc):	26,000,000
Nivellement de l'emplacement:	11,000,000
Mise en place d'un puits (avec moteur):	2,000,000
Branchement d'électricité (2km, avec transformateur):	12,200,000
Branchement de la ligne téléphonique:	60,000
Clôture (590m):	6,000,000
Plantation (une unité):	2,000,000
Palettes de bois (1,160):	3,000,000
Armoires (une unité):	4,400,000
<u>Total</u>	<u>66,660,000CFA</u>

[Phase 2]

* NGAOUNDERE

Nivellement de l'emplacement:	6,000,000
Branchement d'eau (160m):	1,800,000
Branchement d'électricité (avec transformateur):	5,600,000
Branchement de la ligne téléphonique:	60,000
Clôture (440m):	4,000,000
Plantation (une unité):	1,500,000
Palettes de bois (580):	1,500,000
Armoires (une unité):	3,700,000
<u>total</u>	<u>24,160,000CFA</u>

* EDEA

Aménagement de la route de collecte et de distribution (4.7km):	30,000,000
Nivellement de l'emplacement:	7,000,000
Branchement d'eau (1,600m):	18,000,000
Branchement d'électricité (avec transformateur):	5,000,000
Branchement de la ligne téléphonique :	60,000
Clôture (480m):	5,000,000
Plantation (une unité):	1,500,000
Boîte de conservation des produits (7,800):	5,000,000
Armoires (une unité):	2,700,000
<u>total</u>	<u>74,260,000CFA</u>
<u>Total de Phase 2 :</u>	<u>98,420,000CFA</u>

Total : 165,080,000CFA

CHAPITRE 6

EFFET DE L'ENTREPRISES ET CONCLUSION

LE CHAPITRE 6 EFFET DE L'ENTREPRISES ET CONCLUSION

(1) Effet de l'entreprise

La réalisation de l'entreprise du Projet contribuera à "la sécurité alimentaire" qui est l'objectif national du Cameroun ainsi qu'elle procurera directement un bénéfice aux agriculteurs des régions destinées au Projet. En plus, un profit secondaire ou l'effet social et économique seront attendus. L'effet principal de l'entreprise est comme suit:

1) Stabilisation de l'alimentation

Par l'amélioration du manque de vivres dans le Nord, de l'insuffisance de l'offre dans les milieux urbains et de l'écart de la demande et de l'offre des produits alimentaires selon les Provinces, le système de l'alimentation équilibrée et stable à travers le pays sera consolidé, et ceci provoquera l'accomplissement de l'autosuffisance alimentaire face à l'augmentation démographique et la réduction des importations alimentaires, et aussi contribuera à l'accélération de l'économie camerounaise par l'intermédiaire de la promotion de l'agriculture qui occupe 25% de P.I.B.

2) Amélioration de la distribution interne

Le Projet a pour objet de provoquer l'amélioration de la situation de stockage et de distribution des produits agricoles dans le pays, d'offrir régulièrement aux consommateurs des produits de bonne qualité avec un prix stable, de contribuer à la diminution des pertes et à la stabilisation des prix à la production par le stockage sûr des céréales dans les régions destinées et par la distribution prompte des produits périssables et enfin d'augmenter le revenu agricole.

3) Promotion de l'agriculture et accélération des activités

socio-économiques dans les régions

La mise en place des véhicules pour la collecte permettra l'augmentation considérable du volume de distribution des produits agricoles et l'expansion de la surface cultivée, et il s'ensuivra la promotion de l'agriculture régionale.

En outre, l'aménagement des routes de collecte par les efforts autocentrés du Cameroun assurera la promotion de

l'agriculture régionale, améliorera l'infrastructure sociale des milieux ruraux telle que le transport, la communication, le soin médical, l'éducation et l'alimentation en produits de première nécessité, et provoquera l'amélioration de la vie rurale et le développement des activités socio-économiques dans les régions.

4) Renforcement des organisations des agriculteurs

L'organisation des agriculteurs et l'activation des organisations existantes étant les plus importantes, sont les domaines dont le renforcement est urgent pour la promotion de l'agriculture du Cameroun actuel.

Les activités des organisations des agriculteurs, renforcées et accélérées par la réalisation du Projet, engendreront la promotion de l'agriculture régionale, et il s'ensuivra l'expansion des activités dans tout le pays à travers la relation entre les organisations.

En plus, le développement national des activités des organisations agricoles provoquera l'amélioration des environnements de l'exploitation agricole et de la vie agricole comme la stabilisation de la vie agricole, la production planifiée et le progrès en technique agricole et permettra de procurer un grand bénéfice aux agriculteurs qui occupent trois quarts de la population nationale.

[effet bénéficiaire]

Si l'équipement fonctionne conformément au plan, l'effet bénéficiaire direct dans les régions destinées au Projet peut se calculer comme suit:

1) Foumbot (214,894 habitants, 6.8 personnes/ménage)

Sur la base du prix à la production de '87/'88 montré au tableau suivant, l'effet positif de la stabilisation des prix par le stockage de maïs atteindra 44,444,000CFA par an, soit 207CFA par agriculteur, 1,406CFA par ménage.

Concernant la recette de la vente du maïs, d'après le tableau suivant en supposant que le prix de gros soit 80% du prix de détail et que les frais de transport privé soient de 80CFA/m³ km à Bafoussam, le chef-lieu, elle serait estimée à 101,889,000CFA par an comme la formule ci-dessous, soit 474CFA

par agriculteur et 3,244CFA par ménage. Toutefois, les frais de fonctionnement de l'équipement seront calculés dans la vente des légumes.

$$146,111,000 \times 0.8 - 5,000 \text{ tonnes} \div 0.72 \text{ tonnes/m}^3 \\ \times 80/\text{m}^3 \text{ km} \times 27 \text{ km} = 101,889,000$$

Concernant la recette de la vente des légumes, prenons le cas de la tomate qui occupe environ 25% du volume de distribution annuelle. En supposant qu' à Bafoussam, le chef-lieu, le prix de gros soit 80% du prix de détail et que les frais de transport privé soient de 80CFA/m³ km et ceux de fonctionnement de 72,127,000CFA, selon le tableau suivant et la formule ci-dessous, elle serait estimée à 574,773,000CFA, soit 2,675CFA par agriculteur et 18,188CFA par ménage.

$$843,480,000 \times 0.8 - (1\text{m}^3/0.33\text{tonnes} \times 80/\text{m}^3 \text{ km} \times 27\text{km} \\ \times 4,260\text{tonnes}) - 72,127,000 = 574,773,000$$

Par conséquent, la recette totale annuelle des légumes présentera 10,699CFA par agriculteur et 72,751CFA par ménage. L'effet bénéficiaire total sera donc estimé à 11,380CFA par agriculteur et à 77,401CFA par ménage.

Effect de la stabilisation du prix à la production
par le stockage de maïs

mois	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6
1985/86	87	43	48	53	60	60	76	72	87	87	85	84
	44	0	5	10	17	17	33	29	44	44	42	41
181,111	24.4	0.0	2.8	5.6	9.4	9.4	18.3	16.1	24.4	24.4	23.3	22.8
1986/87	46	33	34	43	40	43	70	73	77	75	88	74
	13	0	1	10	7	10	37	40	44	42	55	41
166,667	7.2	0.0	0.6	5.6	3.9	5.6	20.6	22.2	24.4	23.3	30.6	22.8
1987/88	47	37	33	33	33	43	43	--	40	47	44	43
	14	4	0	0	0	10	10	--	7	14	11	10
44,444	7.8	2.2	0.0	0.0	0.0	5.6	5.6	--	3.9	7.8	6.1	5.6

* Col.haut : Prix à la production (CFA/kg)

Col.milieu : Différence en comparaison du prix minimum à la production de l'an (CFA/kg)

Col.bas : Recette en cas de vente de 500tonnes par mois (en million de CFA)

La recette totale est présentée sur la colonne gauche (en millier de CFA)

Augmentation de la recette de la vente de maïs et tomate

mois	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6
Maïs	71	71	71	71	71	71	51	--	--	--	71	71
	47	37	33	33	33	43	43	--	40	47	44	43
	24	34	38	38	38	28	8	--	--	--	27	28
146,111	13.3	18.9	21.1	21.1	21.1	15.6	4.4	--	--	--	15.0	15.6
Tomate	--	200	400	250	--	400	225	--	217	200	283	400
	77	66	65	45	31	107	54	--	58	55	135	208
	--	134	355	205	--	293	171	--	159	145	148	192
843,480	--	63.4	158.6	97.0	--	138.7	80.9	--	75.3	68.6	70.1	90.9

* Col.haut : Prix à Bafoussam, chef-lieu de la Province (CFA/kg)

Col.milieu.haut : Prix à la production à Foubot (CFA/kg)

Col.milieu.bas : Différence entre le prix de détail à Bafoussam et le prix à la production à Foubot (CFA/kg)

Col.bas : Augmentation de la recette en cas de vente de 560tonnes de maïs et 470tonnes de tomate (en million de CFA)

La recette totale est présentée sur la colonne gauche (en millier de CFA)

2) Ngaoundéré (216,976 habitants, 5.4 personnes/ménage)

D'après les données de Kaélé '88/'89 (tableau suivant) l'effet positif de la stabilisation des prix par le stockage des mil/sorgho serait estimé à 91,000,000CFA par an, soit 419 CFA par agriculteur et 2,265CFA par ménage.

Concernant la recette de la vente, faute de statistiques, le calcul n'est pas possible. Pourtant, on peut juger que la recette serait considérable même si les frais de fonctionnement étaient soustraits d'après le cas de Foubot mentionné ci-dessus et celui d'Edéa mentionné ci-après, et qu'elle sera restituée aux agriculteurs comme l'effet bénéficiaire.

Effet de la stabilisation du prix à la production
par le stockage de mil.sorgho

mois	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6
Sorgho(B)	90	110	95	95	75	60	55	60	65	75	85	90
Mil	90	100	90	90	58	70	60	55	70	80	85	85
Sorgho(R)	85	95	75	70	65	45	45	40	55	70	75	85
	45	55	35	30	25	5	5	0	15	30	35	45
91,000,000	12.6	15.4	9.8	8.4	7.0	1.4	1.4	0.0	4.2	8.4	9.8	12.6

* Les prix à la production de sorgho (Blanc et Rouge) et de mil sont présentés sur les 3 colonnes en haut, et l'effet de la stabilisation du prix calculé à l'essai en comparaison du prix à la production de sorgho(R) est présenté sur la col. bas qui est divisée en 3.

Col.haut : Prix à la production (CFA/kg)

Col.milieu : Différence en comparaison du prix minimum à la production (CFA/kg)

Col.bas : Recette en cas de vente de 280tonnes par mois (en million de CFA)

La recette totale est présentée sur la colonne gauche (CFA)

3) Edéa (158,886 habitants, 5.6 personnes/ménage)

Prenant le cas du plantain (44CFA : '84/'85) dont la production annuelle est la plus élevée, la recette de la vente serait estimée à 1,942,788,000CFA, soit 12,228CFA/agriculteur et 68,474CFA/ménage selon le tableau suivant et la formule ci-dessous, en supposant que le prix de gros soit 80% du prix (123CFA:'84/'85) de détail à Douala et que les frais de transport privé soient de 80CFA/m³km et ceux de fonctionnement de 37,470,000CFA,

$$(123 - 44) \text{CFA/kg} \times 0.8 \times 1,000 - 80/\text{m}^3 \text{ km} / 0.33 \text{ tonnes/m}^3 \\ \times 60 \text{ km} \approx 48,655 \text{CFA/tonne}$$

$$48,655 \text{CFA/tonne} \times 40,700 \text{ tonnes/an} - 37,470,000$$

$$\approx 1,942,788,000 \text{CFA/an}$$

De ce fait, cette recette sera restituée aux agriculteurs comme l'effet bénéficiaire.

REVENU BRUT AGRICOLE (1984/85)

PROVINCE	REVENU TOTAL 000.000CFA	POPULATION	MENAGE	MOYENNE /MENAGE	REVENU(CFA) /AGRICULTURE	REVENU(CFA) /MENAGE
EX-NORD	14,018.3	1,456,000	285,400	5.1	9,628	49,118
NORD	10,447.3	495,000	98,700	5.0	21,106	105,849
ADAMOUA	9,292.5	301,000	55,600	5.4	30,872	167,131
EST	16,859.5	371,000	66,700	5.6	45,443	252,763
CENTRE	37,275.0	890,000	162,900	5.5	41,882	228,821
SUD	10,760.3	269,000	55,100	4.9	40,001	195,287
LITTORAL	22,803.3	366,000	65,400	5.6	62,304	348,674
SUD-OUEST	34,629.2	440,000	74,600	5.9	78,703	464,198
NORD-OUEST	28,793.8	953,000	131,800	7.2	30,214	218,466
OUEST	20,780.9	1,081,000	159,300	6.8	19,224	130,451
TOTAL	205,569.9	6,622,000	1,155,500			
MOYENNE				5.7	31,057	177,984

(2) Conclusion

Le Projet ayant pour objet la sécurité alimentaire du pays basée sur la politique nationale et l'amélioration de la vie principale des agriculteurs régionaux procurera un bénéfice direct aux petits paysans d'qui occupent environ 90% des agriculteurs, et indirectement un bénéfice à la population nationale en tant que consommateur.

Le point urgent auquel devra procéder le Cameroun qui est placé dans une crise économique grave, est la promotion de l'agriculture. Dans le cadre de la promotion de l'agriculture par l'organisation des agriculteurs et du renforcement des organisations existantes, l'administration de l'entreprise du Projet par les Coopératives agricoles dont l'extension dans tout le pays sera attendue, sera considérée comme l'entreprise pilote pour le renforcement des activités des organisations existantes.

Ainsi, la réalisation du Projet par la Coopération financière non-remboursable du Japon est constatée raisonnable à en juger par ses résultats, la nature du Projet et l'aptitude à l'administration et à la gestion du Projet. Divisant le délai des travaux en 2 phases, la réalisation du Projet sera possible sans problème du point de vue du système.

Comme nous l'avons exposé plus haut, le Projet dont des résultats considérables sont attendus, contribuera à l'amélioration de la vie des populations de la nation sur une vaste étendue, de ce fait on peut juger que la réalisation du Projet engendrera une valeur importante.

En plus, si le plan et le système de l'aménagement des chemins ruraux sont consolidés par le Cameroun, le Projet se déroulera plus facilement et efficacement, et pourra se développer dans tout le pays.

ANNEXE

PROCES - VERBAL DES
REUNIONS SUR L'ETUDE DU SCHEMA DE BASE RELATIF
AU PROJET DE

CONSTRUCTION DES ENTREPOTS DE STOCKAGE ET DE
CONSERVATION DE DENREES ALIMENTAIRES AU
CAMEROUN

ENTRE LES DELEGATIONS
JAPONAISE ET
CAMEROUNAISE

(PROGRAMME DE COOPERATION FINANCIERE NON
REMBOURSABLE DU JAPON).

Y.T

✓

EN REPONSE A LA DEMANDE PRESENTEE PAR LE GOUVERNEMENT DU CAMEROUN RELATIVE A LA CONSTRUCTION DES ENTREPOTS DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION DES DENREES ALIMENTAIRES (CI-APRES DENOMME LE PROJET) LE GOUVERNEMENT DU JAPON A DECIDE D'EFFECTUER UNE ETUDE DU SCHEMA DE BASE, ET LA CONFIEE A L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA).

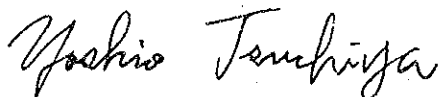
LA JICA A ALORS ENVOYE AU CAMEROUN UNE MISSION D'ETUDE CONDUITE PAR MONSIEUR YOSHIO TSUCHIYA, SOUS/DIRECTEUR, DIVISION DE L'INSPECTION DES FINANCES, AGENCE DU RAVITAILLEMENT, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SYLVICULTURE ET DE LA PECHE (CI-APRES DENOMMEE LA MISSION) DU 4 MARS AU 11 AVRIL 1990

LA MISSION A EU DES DISCUSSIONS AVEC LA DELEGATION DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN CONDUITE PAR MONSIEUR FELIX NKONABANG, SOUS/DIRECTEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, ET A EFFECTUE DES ETUDES TECHNIQUES AUX SITES PROPOSES POUR LA REALISATION DU PROJET.

A L'ISSUE DES ETUDES SUS-MENTIONNEES, LES DEUX PARTIES ONT AGREE LES PRINCIPAUX POINTS CITES CI-APRES ET ONT CONVENU DE LES RECOMMANDER A LEURS GOUVERNEMENTS RESPECTIFS. EN VUE DE LA REALISATION DU PROJET.

A YAOUNDE, LE MARS 1990

YOSHIO TSUCHIYA,



CHEF DE LA MISSION DE L'AGENCE
JAPONAISE DE COOPERATION
INTERNATIONALE.

FELIX NKONABANG,



CHEF DE DELEGATION MINISTERE DE
L'AGRICULTURE DE LA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN.

1.- OBJECTIFS DU PROJET.

LES OBJECTIFS DU PROJET CONSISTENT EN LA CONSTRUCTION D'ENTREPOTS DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION DE DENREES ALIMENTAIRES ADAPTES, LA REHABILITATION DE ROUTES DE CAMPAGNE POUR LA COLLECTE DE PRODUITS AGRICOLES, LA FOURNITURE D'UN EQUIPEMENT NECESSAIRE AYANT TRAIT AU PROJET DANS LES SITES CHOISIS A CET EFFET, CONTRIBUANT AINSI A LA REDUCTION DES PERTES APRES RECOLTE ET A GARANTIR LA SECURITE ALIMENTAIRE DES HABITANTS.

2.- DEMANDE DU GROUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN.

LES COMPOSANTES DU PROJET, OBJET DE LA REQUETE DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS SE TROUVENT A L'ANNEXE I, AINSI QUE LES PRIORITES Y RELATIVES.

NEANMOINS, CHAQUE COMPOSANTE SERA ETUDIEE PAR L'EQUIPE EN TENANT COMPTE DES FACTEURS OBJECTIFS DU PROJET, BASES SUR LA SITUATION DES SYSTEMES DE COMMERCIALISATION CAMEROUNAIS EXISTANTS POUR LES PRODUITS AGRICOLES.

3.- ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET.

LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE A LA RESPONSABILITE DU PROJET PENDANT LA PHASE DE CONSTRUCTION. APRES L'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION, LES ORGANISMES AGRICOLES NATIONAUX ET/OU LES COOPERATIVES SERONT CHARGES ^{DE LA GESTION} DE CES INFRASTRUCTURES SOUS LA SUPERVISION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE.

4.- LA MISSION-D'ETUDE

LA MISSION TRANSMETTRA L'INTENTION DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS AU GOUVERNEMENT JAPONAIS POUR LA REALISATION DU PROJET SUIVANT LE SYSTEME JAPONAIS D'AIDE NON-REMBOURSABLE.

5.- LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS.

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN PRENDRA LES MESURES NECESSAIRES SE TROUVANT DANS L'ANNEXE II CI-JOINT AU CAS OU L'AIDE JAPONAISE SERA ACCORDEE A L'EXECUTION DU PROJET.

Y.T.

✓

(-) ANNEXE I

I - 1. COMPOSANTES DU PROJET

LES COMPOSANTES DU PROJET SONT LES SUIVANTES

1. CONSTRUCTION DES ENTREPOTS
2. EQUIPEMENT DES ENTREPOTS EN INFRASTRUCTURES DE CONSERVATION ET ACCESSOIRES.
3. EQUIPEMENT EN LOGISTIQUE DE TRANSPORT
4. FOURNITURE DES ENGINS D'ENTRETIEN ROUTIERS
5. RENFORCEMENT DES PISTES DE COLLECTE EXISTANTES

I - 2. PRIORITE DANS LE CHOIX DES SITES PROPOSES PAR LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS

L'ORDRE DE PRIORITE DECROISSANTE RESTE CELUI CONTENU DANS LA DEMANDE, A SAVOIR :

FOUMBOT, NGAOUNDERE, KAELE, EDEA.

Y.T

Y

PRINCIPAUX TRAVAUX A EXECUTER PAR LE GOUVERNEMENT DU CAMEROUN

- 1.) Obtenir une superficie de terrain suffisante.
- 2.) Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire.
- 3.) Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain.
- 4.) Construction de la route d'accès
A l'extérieur du site
- 5.) Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes
 - 1) Electricité
 - a). Branchement du site à la ligne de distribution
 - 2) Alimentation en eau.
 - a). Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville.
 - 3) Drainage.
 - a). Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égouts, eau de pluie, etc)
 - 4) Réseau téléphonique.
 - a). Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine.
 - 5) Mobilier et équipements.
 - a). Mobilier général (moquettes, rideaux, tables, chaises et autres).
- 6.) Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A
 - 1) Commission de notification de l'A/P
 - 2) Commission de paiement.
- 7.) Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire.
 - 1) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire.
- 8.) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.

.../...

Y.T.

y

- 9.) Exempter les ressortissants Japonais des droits et taxes douaniers, taxes locales et autres droits fiscaux qui pourraient leur être imposés dans le pays bénéficiaire, ainsi que sur les produits et services fournis dans le cadre des engagements contractuels.
- 10.) Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.
- 11.) Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.

Y.J

X

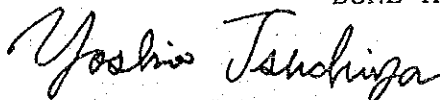
FOLLOWING A REQUEST BY THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON RELATIVE TO THE CONSTRUCTION OF WAREHOUSES FOR THE FOODSTUFF STORAGE AND CONSERVATION (HEREAFTER KNOWN AS THE PROJECT), THE GOVERNMENT OF JAPAN DECIDED TO CARRY OUT BASIC DESIGN STUDIES AND ASSIGNED THE TASK TO THE JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (J.I.C.A.).

J.I.C.A. THEN SENT A TEAM TO CAMEROON LED BY MR. YOSHIO TSUCHIYA, DEPUTY DIRECTOR, DIVISION OF FINANCIAL INSPECTION, FOOD AGENCY, MINISTRY OF AGRICULTURE, FORESTRY AND FISHERIES (HEREAFTER KNOWN AS THE MISSION) FROM THE FOURTH MARCH TO THE ELEVENTH OF APRIL 1990.

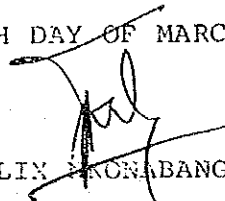
THE MISSION HAD DISCUSSIONS WITH A DELEGATION OF THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON LED BY MR. FELIX NKONABANG SUB-DIRECTOR OF AGRICULTURAL PRODUCTION IN THE MINISTRY OF AGRICULTURE AND ALSO UNDERTOOK TECHNICAL STUDIES ON THE SITES PROPOSED FOR THE EXECUTION OF THE PROJECT.

AS THE RESULT OF THE STUDIES, THE TWO SIDES AGREED TO RECOMMEND TO THEIR RESPECTIVE GOVERNMENTS THE MAIN POINTS HERETO ATTACHED TOWARD THE REALIZATION OF THE PROJECT.

DONE AT YAOUNDE THIS 16TH DAY OF MARCH 1990



YOSHIO TSUCHIYA
HEAD OF THE MISSION
JAPAN INTERNATIONAL
CO-OPERATION AGENCY



FELIX NKONABANG
MINISTRY OF AGRICULTURE
OF THE REPUBLIC OF
CAMERCON.

1.- OBJECTIVES OF THE PROJECT

THE OBJECTIVES OF THE PROJECT ARE TO CONSTRUCT SUITABLE FOOD STOREHOUSES, TO REHABILITATE RURAL ROADS FOR THE COLLECTION OF AGRICULTURAL PRODUCTS AND TO PROVIDE NECESSARY EQUIPMENT RELATED TO THE PROJECT IN THE PROPOSED PROJECT SITES, THUS CONTRIBUTING TO REDUCTION OF POST HARVEST LOSSES AND GUARANTEEING FOOD SECURITY FOR THE INHABITANTS.

2.- REQUEST FROM THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON

PROJECT COMPONENTS REQUESTED BY THE CAMEROONIAN GOVERNMENT ARE SHOWN IN ANNEX I WITH PRIORITY. HOWEVER EACH COMPONENT WILL BE STUDIED BY THE TEAM FROM THE PROJECTS REALISTIC POINTS OF VIEW BASED ON THE SITUATION OF THE EXISTING CAMEROONIAN MARKETING SYSTEMS OF AGRICULTURAL PROJECTS.

3.- IMPLEMENTING ORGANIZATION OF THE PROJECT

MINISTRY OF AGRICULTURE HAS RESPONSIBILITY OF THE PROJECT DURING THE CONSTRUCTION PERIOD. AFTER COMPLETION OF THE CONSTRUCTION, NATIONAL AGRICULTURAL CORPORATIONS AND/OR COOPERATIVES SHALL OPERATE FACILITIES UNDER THE SUPERVISION OF THE MINISTRY OF AGRICULTURE.

4.- THE STUDY TEAM

THE TEAM CONVEYS THE INTENTION OF THE CAMEROONIAN GOVERNMENT TO THE JAPANESE GOVERNMENT FOR THE EXECUTION OF THE PROJECT UNDER JAPANESE GRANT AID SYSTEM.

5.- THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON TAKES NECESSARY MEASURES ATTACHED HEREWITH AS ANNEX II IN CASE JAPANESE AID WILL BE EXTENDED TO THE EXECUTION OF THE PROJECT./-

F. J.

X

PROCES-VERBAL DES REUNIONS SUR L'ETUDE DU SCHEMA
DE BASE RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION DES
ENTREPOTS DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION
DES DENREES ALIMENTAIRES AU CAMEROUN.

EN REPONSE A LA DEMANDE PRESENTEE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLICQUE DU CAMEROUN RELATIVE A LA CONSTRUCTION DES ENTREPOTS DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION DES DENREES ALIMENTAIRES (CI-APRES DENOMME "le Projet"), LE GOUVERNEMENT DU JAPON A DECIDE D'EFFECTUER UNE ETUDE DU SCHEMA DE BASE ET L'A CONFIEE A L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA).

LA JICA A ALORS ENVOYE EN REPUBLICQUE DU CAMEROUN UNE MISSION D'ETUDE DU 4 MARS AU 11 AVRIL 1990.

A L'ISSUE DES ETUDES ET DISCUSSIONS, LA JICA PREPARANT L'AVANT-PROJET DU RAPPORT FINAL DES ETUDES A ENVOYE AU CAMEROUN, POUR EXPLICATIONS ET DISCUSSIONS; LA DEUXIEME MISSION CONDUITE PAR MONSIEUR YOSHIO TSUCHIYA SOUS-DIRECTEUR, DIVISION DE L'INSPECTION DES FINANCES, AGENCE DE RAVITAILLEMENT, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SYLVICULTURE ET DE LA PECHE, DU 9 JUILLET AU 23 JUILLET 1990.

A LA SUITE DES DISCUSSIONS SUR L'AVANT-PROJET DU RAPPORT, LES DEUX DELEGATIONS ONT AGREE LES PRINCIPAUX POINTS CITES EN ANNEXE 1 ET ONT CONVENU DE LES RECOMMANDER A LEUR GOUVERNEMENT RESPECTIF EN VUE DE LA REALISATION DU PROJET.

FAIT A YAOUNDE, LE 19 JUILLET 1990

REPRESENTANTS

M. YOSHIO TSUCHIYA,



CHEF DE LA MISSION D'EXPLICATION
DE L'AVANT-PROJET DU RAPPORT
FINAL DE L'ETUDE DU SCHEMA DE BASE.

M. NKONABANG FELIX,



SOUS-DIRECTEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE,
MINISTERE DE L'AGRICULTURE.

A N N E X E 1

1.- LA DELEGATION CAMEROUNAISE A AGREE EN PRINCIPE LE DESIGN DE BASE PROPOSE DANS L'AVANT-PROJET DU RAPPORT FINAL EN FORMULANT DES OBSERVATIONS PORTEES EN ANNEXE 2 ET EN TENANT COMPTE DES REMARQUES DE LA MISSION JAPONAISE QUI FIGURENT EN ANNEXE 3.

2.- LA DELEGATION CAMEROUNAISE AYANT COMPRIS LE SYSTEME DE COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON A CONFIRME LES MESURES NECESSAIRES QUE LE GOUVERNEMENT DU CAMEROUN DEVRAIT PRENDRE, MESURES MENTIONNEES DANS L'ANNEXE II DU PROCES-VERBAL DU PROJET SIGNE LE 16 MARS 1990, AU CAS OU LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE SERAIT ACCORDEE A L'EXECUTION DU PROJET.

3.- LE GOUVERNEMENT DU CAMEROUN DEVRA AFFECTER LE BUDGET NECESSAIRE A L'EXECUTION DES TRAVAUX A SA CHARGE AU MOMENT CONVENABLE SUIVANT LE CALENDRIER DES TRAVAUX.

4.- LE RAPPORT FINAL DU PROJET (10 EXEMPLAIRES EN FRANCAIS) SERA PRESENTE AU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN AVANT LA FIN DU MOIS DE SEPTEMBRE 1990.

A N N E X E 2.

1.- CHOIX DU SITE :

LE RAPPORT PRELIMINAIRE N' A PAS RETENU LE SITE DE KAELE POUR INSUFFISANCE D'INFORMATIONS LORS DU PASSAGE DE LA MISSION.

LA DELEGATION CAMEROUNAISE A DEPLORE CETTE SITUATION. EN EFFET, IL EXISTE DANS LA REGION TROIS COOPERATIVES : LA COOPELGUI (COOPERATIVE DES ELEVEURS DE GUIDIGUIS) ; LA COOPERATIVE DES PLANTEURS ET DES ELEVEURS DE LARA) ET LA SOCOOPED DE KAELE QUI EST SUFFISAMMENT OUTILLEE POUR ASSURER LA GESTION D'UNE TELLE STRUCTURE. LA DELEGATION CAMEROUNAISE A INSISTE SUR LA NECESSITE D'INCLURE KAELE DANS LE RAPPORT FINAL ET DANS LE PROJET. MALGRE CETTE INSISTANCE LA PARTIE JAPONAISE A MAINTIENU SA POSITION ET RECOMMANDE QUE KAELE FASSE PLUTOT L'OBJET D'UNE REQUETE ULTERIEURE EN MEME TEMPS QUE D'EVENTUELS SITES NOUVEAUX.

2.- FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE GENIE CIVIL.

LA MISSION JAPONAISE A DEMANDE QU'ELLE FASSE L'OBJET D'UNE REQUETE SEPAREE. IL Y A CEPENDANT LIEU D'INDIQUER QUE LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A DEJA INITIE UNE REQUETE DANS CE SENS.

3.- ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION.

LA MISSION JAPONAISE A DEMANDE QUE CE VOLET FASSE L'OBJET D'UNE REQUETE SEPAREE SUIVANT DES FORMULAIRES QUI ONT ETE REMIS A LA DELEGATION CAMEROUNAISE.

4.- ANALYSE FINANCIERE.

BIEN QUE LA MISSION JAPONAISE ESTIME QUE POUR DES RAISONS REGLEMENTAIRES QUI REGISSENT LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON, LES COÛTS D'INVESTISSEMENT N'APPARAISSENT ^{PAS} DANS LE RAPPORT FINAL ET QUE LES CHARGES D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS FIGURENT DEJA DANS LE RAPPORT PRELIMINAIRE, LA DELEGATION CAMEROUNAISE A DEMANDE QUE SOIT REALISEE UNE ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE TANT AU NIVEAU D'INVESTISSEMENT GLOBAL QUE DE L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS.

[Signature]

[Signature]

A N N E X E 3.

1.-CONCERNANT LES POINTS MENTIONNES EN ANNEXE 2, LA MISSION JAPONAISE DEMANDE A LA DELEGATION CAMEROUNAISE DE PRESENTER AU GOUVERNEMENT DU JAPON UN PLAN DIRECTEUR MONTRANT LA NECESSITE DE L'EXECUTION DES TROIS PREMIERS POINTS DE CETTE ANNEXE.

2.- LA MISSION JAPONAISE DEMANDE QUE LES TRAVAUX A LA CHARGE DE LA PARTIE CAMEROUNAISE NOTAMMENT L'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE (ALIMENTATION EN EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE, VOIES D'ACCES, ACQUISITION DE TERRAIN...) SOIENT REALISES DANS DE BONNES CONDITIONS ET DANS LES DELAIS.

)

J.T

2. MEMBERS DE LA MISSION

* 4. 3. 1990 ~ 11. 4. 1990

Chef de l'Equipe : Yoshio TSUCHIYA
Sous-directeur,
Division de l'inspection des finances,
Agence du Ravitaillement, Ministère de l'Agriculture,
de la Sylviculture et de la Pêche.

Administration du Projet : Tadanori SUZUKI
Première Section de l'étude du schéma de base,
Division de l'étude du programme de la
coopération financière non-remboursable, JICA.

Planification de construction : Takeshi KONYA
Architecte-en-chef,
Zen-Noh Architects & Engineers, Inc.

Plan de construction : Tsutomu OKANIWA
Zen-Noh Architects & Engineers, Inc.

Plan de distribution et matériels : Tsuneki NARAHARA
Zen-Noh Architects & Engineers, Inc.

Plan d'aménagement routier : Eiji TAKEMORI
Département des affaires d'outre-mer
Kokusai Kogyo Company, Ltd.

Interpretariat : Toshiko SHIBATA

* 9. 7. 1990 ~ 27. 7. 1990

Chef de l'Equipe : Yoshio TSUCHIYA

Planification de construction : Takeshi KONYA

Plan de distribution et matériels : Tsuneki NARAHARA

Plan d'aménagement routier : Eiji TAKEMORI

Interpretariat : Toshiko SHIBATA

3. Calendrier de l'étude sur le terrain

NO. 1

	Itinéraire	Lieu de séjour	Programme
3/4 (Di.)	Japon → Paris	Paris	
5 (Lu.)	Paris → Douala → Yaoundé	Yaoundé	
6 (Ma.)		"	Visite d'honneur au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire et au Ministère de l'Agriculture Présentation du Rapport Préliminaire, Délibération
7 (Me.)		"	Délibération avec le Ministère de l'Agriculture
8 (Je.)	Yaoundé → Foubot	Bafoussam	Enquête du terrain
9 (Ve.)	Foubot → Yaoundé	Yaoundé	"
10 (Sa.)		"	Arrangement des documents
11 (Di.)		"	"
12 (Lu.)	Yaoundé → Edéa	Edéa	Enquête du terrain
13 (Ma.)	Edéa → Yaoundé	Yaoundé	"
14 (Me.)		"	Délibération avec le Ministère de l'Agriculture
15 (Je.)		"	" Délibération sur le Procès-Verbal
16 (Ve.)		"	Signature du Procès-Verbal
17 (Sa.)		"	Arrangement des documents
18 (Di.)	< M. TSUCHIYA, M. SUZUKI, Yaoundé(16:45) → Libreville >		
		Yaoundé	Enquête des circonstances construction
19 (Lu.)	< M. TSUCHIYA, M. SUZUKI > < M. TSUCHIYA, M. SUZUKI, Libreville → Brussels → Japon > Yaoundé(16:05) → Maroua(18:10)		Rapport à l'Ambassade Délibération avec le Ministère de l'Agriculture
20 (Ma.)	Maroua → Kaélé → Maroua	"	Enquête du terrain
21 (Me.)	Maroua → Kaélé → Maroua	"	"
22 (Je.)	Maroua(12:45) → Ngaoundéré(13:30)	Ngaoundéré	Délibération

	Itinéraire	Lieu de séjour	Programme
23 (Ve.)		Ngaoundéré	Enquête du terrain
24 (Sa.)	< M. NARAHARA, M. OKANIWA > Ngaoundéré(12:00) → Yaoundé(12:55)	Yaoundé	"
25 (Di.)		"	Arrangement des documents
26 (Lu.)	< M. KONYA, M. TAKEMORI, M ^{lle} SHIBATA > Ngaoundéré → Yaoundé	"	Délibération avec le Ministère de l'Agriculture
27 (Ma.)		"	"
28 (Me.)	Yaoundé → Edéa	Edéa	Enquête du terrain
29 (Je.)	Edéa → Douala	Douala	"
30 (Ve.)	Douala → Bamenda → Bafoussam	Bafoussam	"
31 (Sa.)	Bafoussam → Foubot → Fouban	Fouban	"
4/1 (Di.)	Fouban → Foubot → Bafoussam	Bafoussam	"
2 (Lu.)	Bafoussam → Foubot → Bafoussam	"	" Enquête des circonstances construction
3 (Ma.)	Bafoussam → Yaoundé	Yaoundé	Délibération
4 (Me.)		"	"
5 (Je.)		"	"
6 (Ve.)		"	" Visites de courtoisie
7 (Sa.)		"	Arrangement des documents
8 (Di.)	< M. KONYA, M ^{lle} SHIBATA, Yaoundé(8:00) → Douala → Libreville > Yaoundé → Douala	Douala	Enquête des circonstances construction
9 (Lu.)	< M. KONYA, M ^{lle} SHIBATA > < M. KONYA, M ^{lle} SHIBATA, Libreville → > Douala →		Rapport à l'Ambassade Enquête des circonstances construction
10 (Ma.)	→ Brussels Brussels →		
11 (Me.)	→ Japon		

date	Programme de la Mission japonaise		
	Chef de Mission M. TSUCHIYA	M.KONYA Mme SHIBATA	M. NARAHARA M. TAKEMORI
7/10 Ma	arriée à Yaoundé (19:20 UY726)		
11 Me	visite de politesse / arrangement du programme		
12 Je	explication sur le Rapport		étude de Site Foubot
13 V	"		"
14 S	"		"
15 D	arriée à Yaoundé (20:50 UY576)	Douala	"
16 Ju	visite de politesse / arrangement du programme		"
17 Ma	discussion sur le Rapport		
18 Me	discussion sur le contenu de l'entreprise		
19 Je	signature du Procès-verbal		
20 V	confirmation du Site Foubot		
21 S	confirmation du Site Foubot		
22 D	arrangement des documents		
23 Ju	retour au Japon (13:30 UY781)		

4 . PERSONNES DE RECEPTION

* Ministère du Plan et de l'Aménagement Territoire (MINPAT)

Tankeu Elisabeth	Ministre du Plan et de l'Aménagement Territoire
James Kotta	Energeticien-economiste, Direction de la Cooperation Economique et Technique

* Ministère de l'Agriculture (MINAGRI)

John Niba Ngu	Ministre de l'Agriculture
Nami Benjamin	Directeur de l'Agriculture (DIRAGRI)
Felix Nkonabang	Sous-directeur de la Production Agricole /DIRAGRI
Robert Tchouyiki	Chef service opération agricoles /DIRAGRI
Victor Ngwessitchou	Sous-directeur du Genie Rural /Direction du Developpement Communautaire (DDC)
Mbesse Boldmiki	Chef sce. de traitement et de conservation de produits /DDC
Ayangma Fernand	SDGR /DDC
Mbako A Palnick	SDGR /DDC
Mjoya Maurice Poumie	Cadre /Division des Projets Agricoles (DPA)
Kpwang Abessolo Francois	Sce. de la Planification Agricole /DEAPA
Paul Félix Bangoweni	Directeur adjoint de la Coopèration et de la Mutualite (COOP/MUT)
Kamgueng Charles	Chef SOD/A / COOP/MUT
Ndenga Nemeck J.paul	Cadre / COOP/MUT

* Ministère du Developpement Industriel et Commercial (MINDIC)

Badga Jesn Marie Louis	Economiste-chef de bureau des produits, Service de la distribution-direction du commerce
------------------------	---

* Ministère des Transports et des Travaux Publics (MINTPT)

Ngatcffou Mbatkam Heuri	Assure l'Interinn Directeur Entretien Routier
Ndamukong Avri Samuel	Direction des Routes

* Province de l'Ouest

Ruben Aoumbo	Conseiller aux affaire economiques de l'Ouest
Alphonse Ondoua	Délégué provincial /MINAGRI /Ouest
Victor Itoua	Chef /SPPP /IDPO /Ouest
Anselme Leukoue	Chef brigade contrôle route de collecte

* Province du Littoral

Nsangou Samuel	Conseiller aux affaire economiques du Littoral
Essomba Pierny	Délégué provincial /MINDIC /Littoral
Samain Samuel Gaston	Délégué provincial /MINPAT /Littoral
Ayn Negles Peter	Délégué provincial /MINAGRI /Littoral
Koloko Christine	Chef de Sce. Prov. Agric. /Littoral

* Province de l'Extrême-Nord

Ekono Nma Albert	Gouverneur Province de l'Extrême-Nord
Mba Bernard Marie	C.A.E. /Extrême-Nord
Adama Philimon	Chef de Sce. Provincial Agric. /Extrême-Nord
Tam Lambert	Délégué provincial /MINPAT /Extrême-Nord
Nlep Jean Oscar	Délégué provincial /MINDIC /Extrême-Nord

* Province de l'Adamaoua

Dikosso Fritz	Conseiller du Gouverneur
Pedhom Christine	Chef S. P. /COOP/MUT
Noubisri Samiel	Délégation provincial /MINEDIC
Charles K Forlemy	Chef /Base phyto.
Ndekuere Augustin Jeen Bart	Ingénieur des Travaux de Génie Civil /MINTPT

* Département de Noun (Foumbot)

Kouotou Amadou	P.C.A. de la COOPROVINOUN
Molu Richard	Promoteur COOPROVINOUN /Derection agriculture
Gnamsie Paul	Délégué d'Arrondissement
Mping N Gabriel	Adjoint d'Arrondissement

* Département de Sanaga-Maritime (Edéa)

Issa Koumpa	Préfet Département de Sanaga-Maritime
Nkomha Kléber	D.D.A. /Sanaga-Maritime

* Département de Kaélé (Kaélé)

Medja Nlate Janvier	Préfet Département de Kaélé
Naobaje Boyndoul Daird	Délégué départemental /MINAGRI /Kaélé
Ze Onaoua Preire Loti	Chef subdivision de routes /Kaélé
Mengue Denis	Chef subdivision de la construction /Kaélé

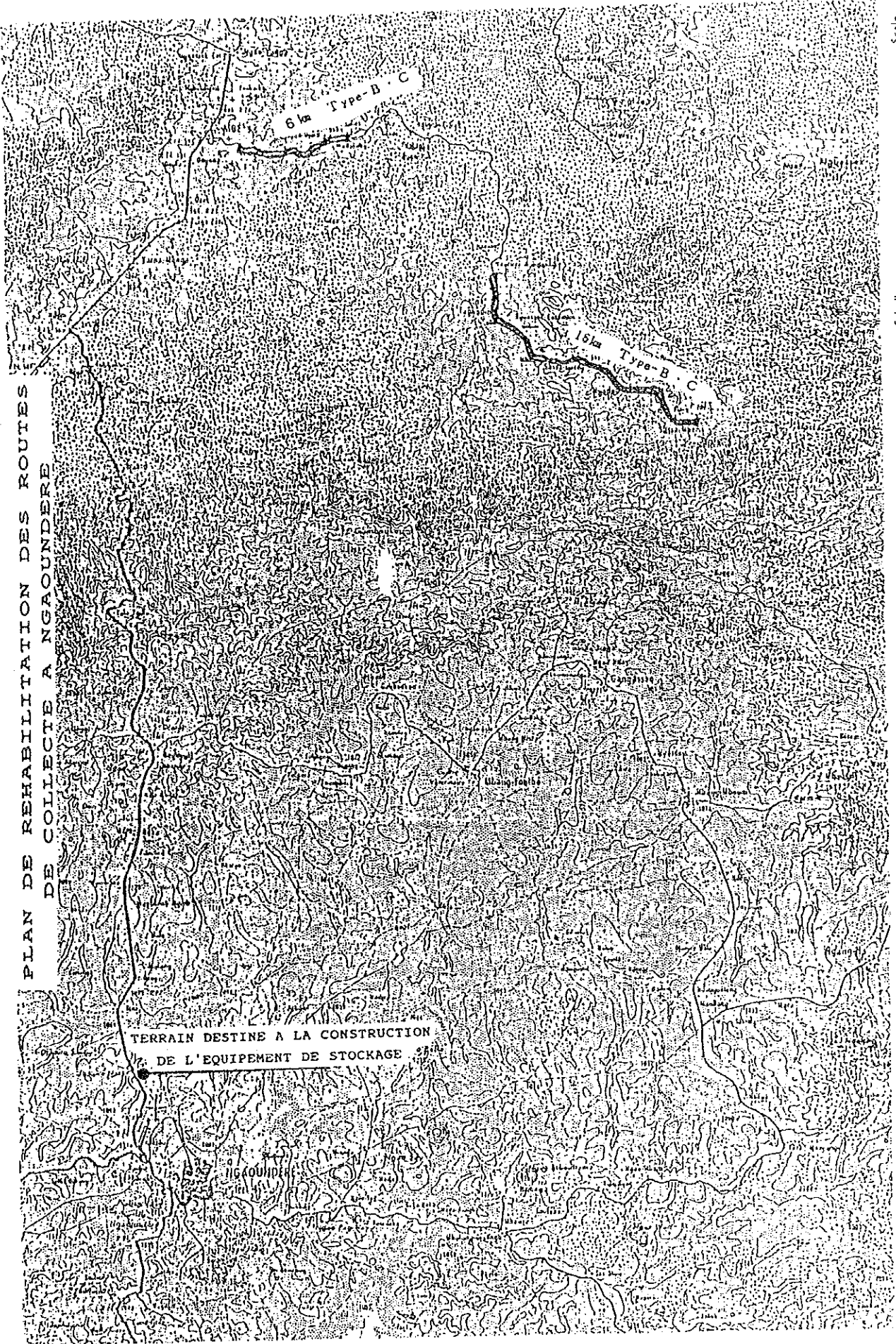
* Autres Camerounais

H Ben Kheder	Ingénieur Général, Représentant-Résident de la F.A.O. au Cameroun et en Guinée-Equatoriale
Mustapha Miled	Conseiller Principal et Directeur des Opérations du Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.) ONU/FAO pour le Cameroun et la Guinée Equatoriate
H Boukala Gabriel	Ingénieur du G.R., Directeur Adjoint des Pistes de Collecte /SODECAO
Jacques Chamko	Ingénieur de Génie Civil, Sous-Directeur de la Production et Commercialisation /LABOGENT
Mbakwa Godfred	Post-Harvest Food Loss Reduction Project /F.A.O. (in Bamenda)

5 PLAN DE REHABILITATION DES ROUTES DE COLLECTE (PROPOSITION)

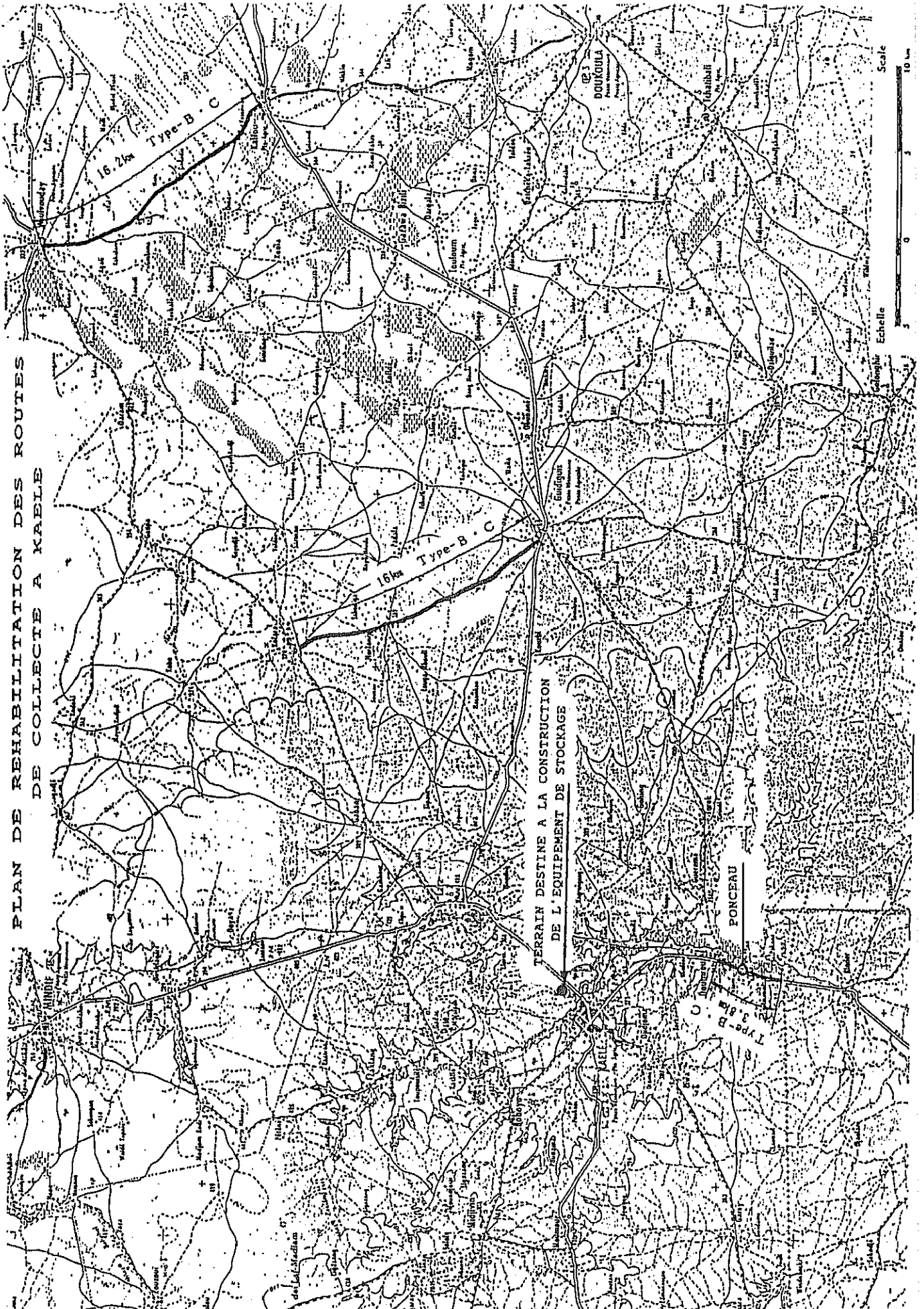


PLAN DE REHABILITATION DES ROUTES
DE COLLECTE A NGAOUNDERE



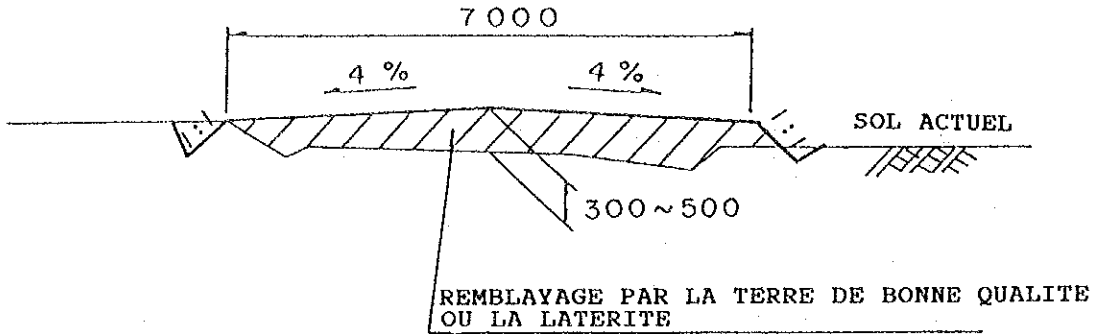
Echelle
Scale
0 5 10 km

PLAN DE REHABILITATION DES ROUTES
DE COLLECTE A KAELE

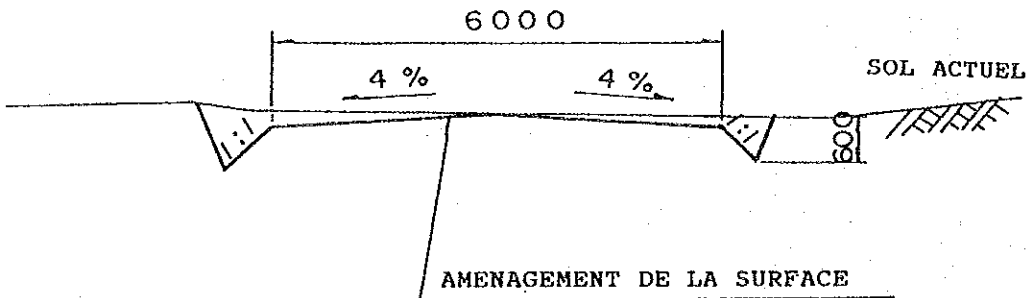


PLAN DE REHABILITATION DES ROUTES
DE COLLECTE

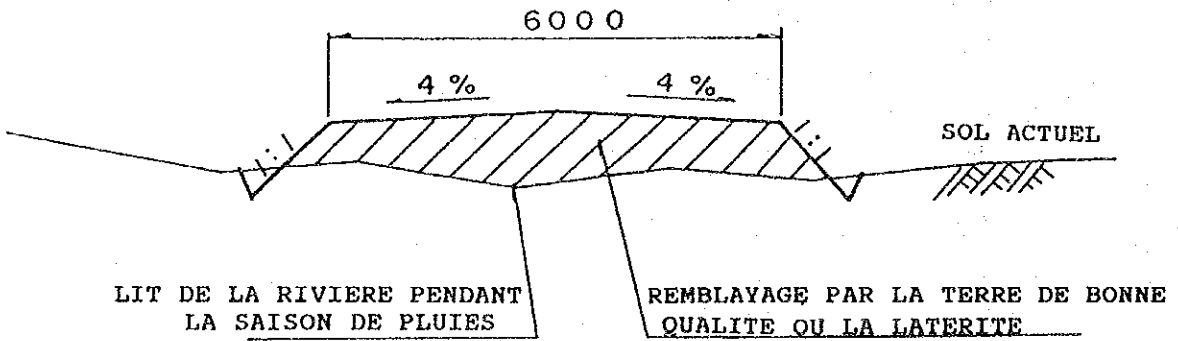
TYPE - A LARGEUR 7.0m



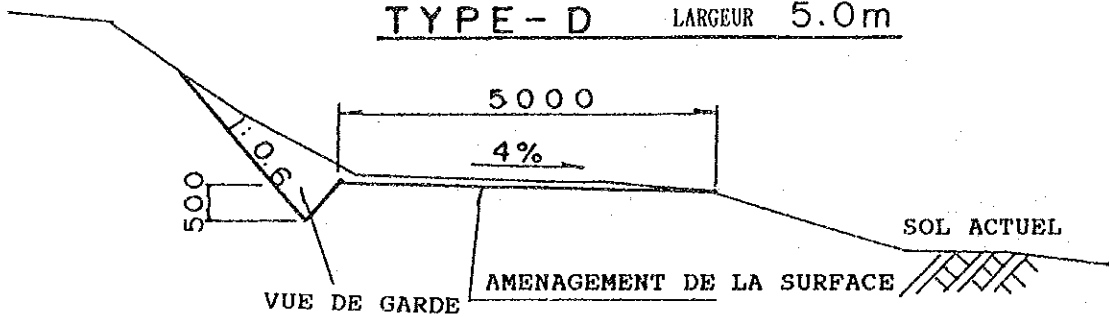
TYPE - B LARGEUR 6.0m



TYPE - C LARGEUR 6.0m

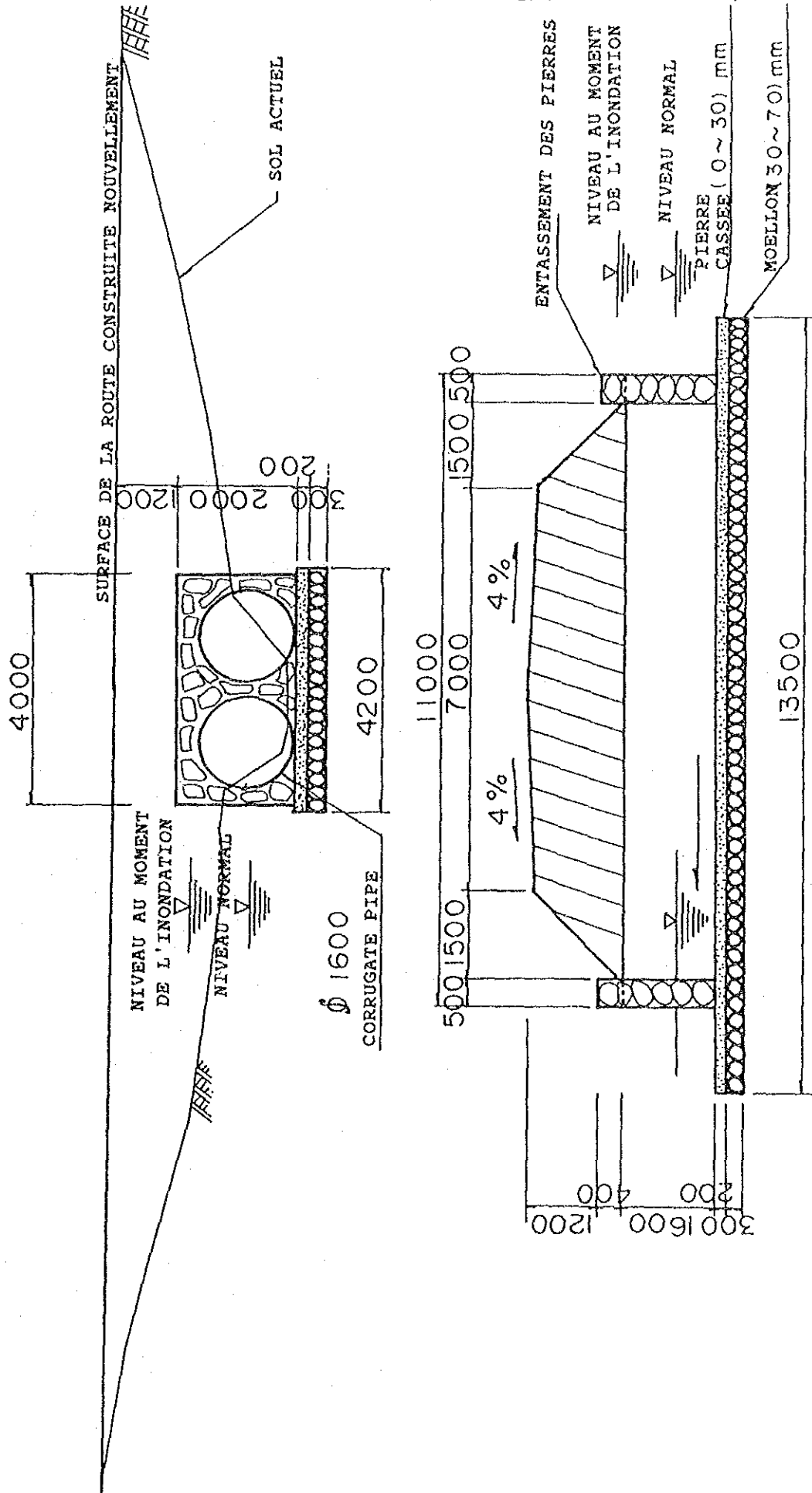


TYPE - D LARGEUR 5.0m



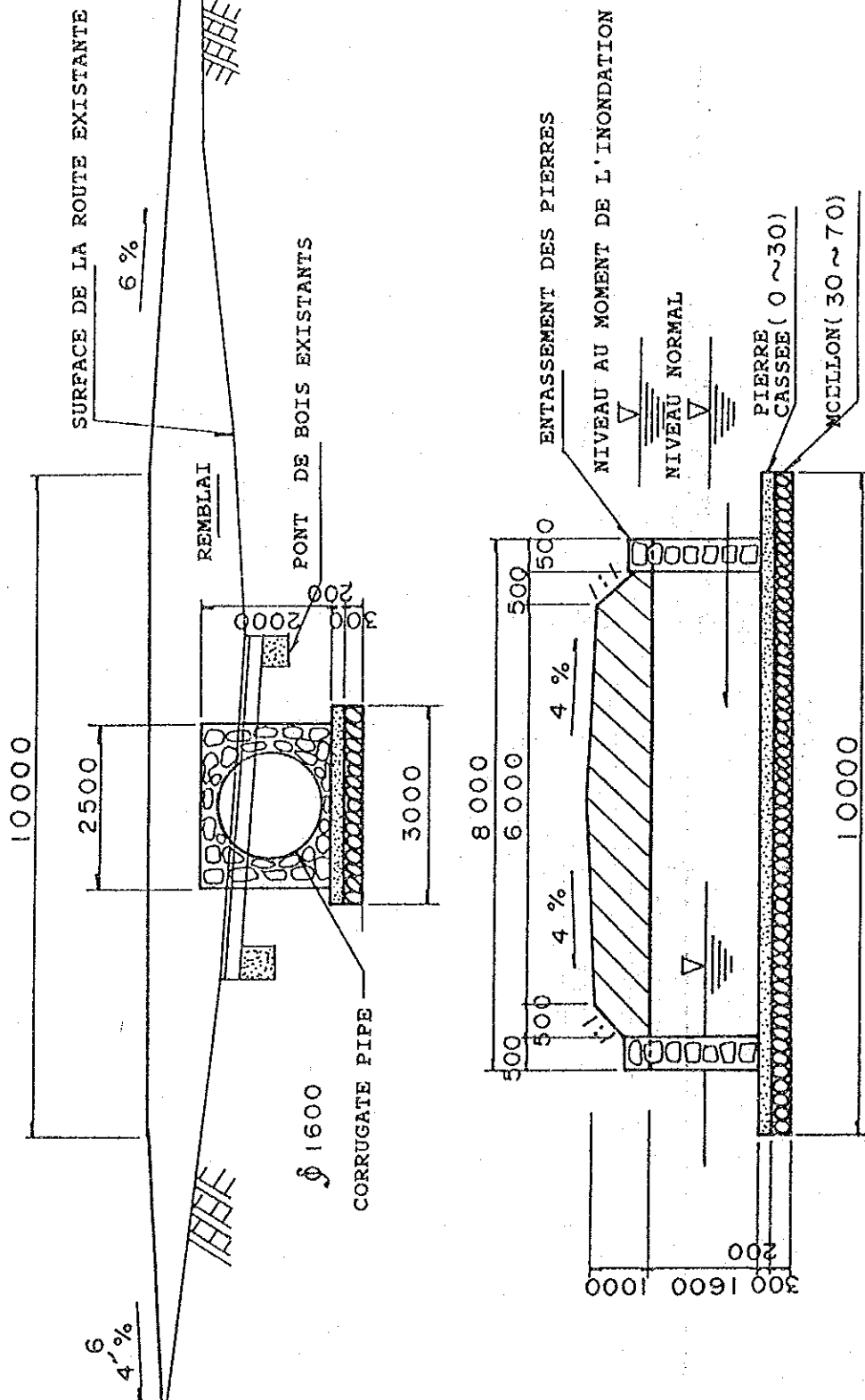
AQUEDUC

TYPE - A



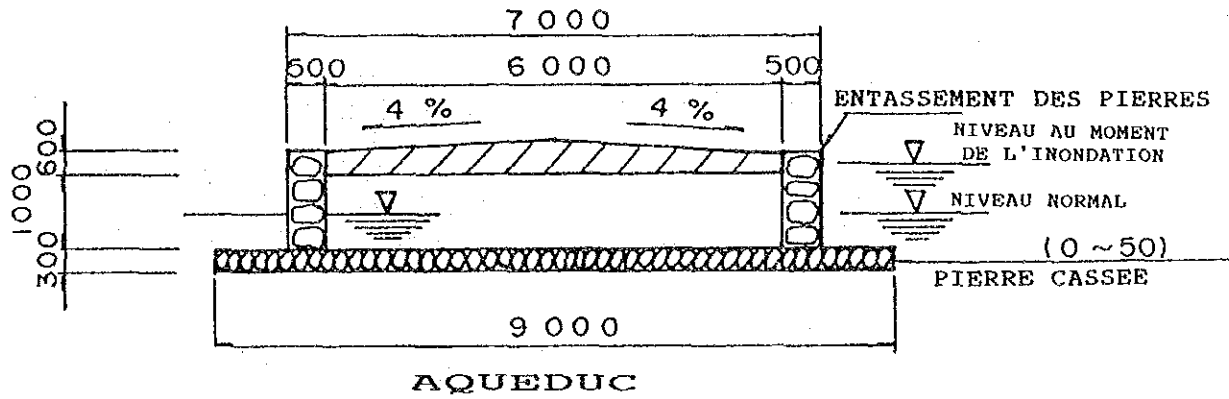
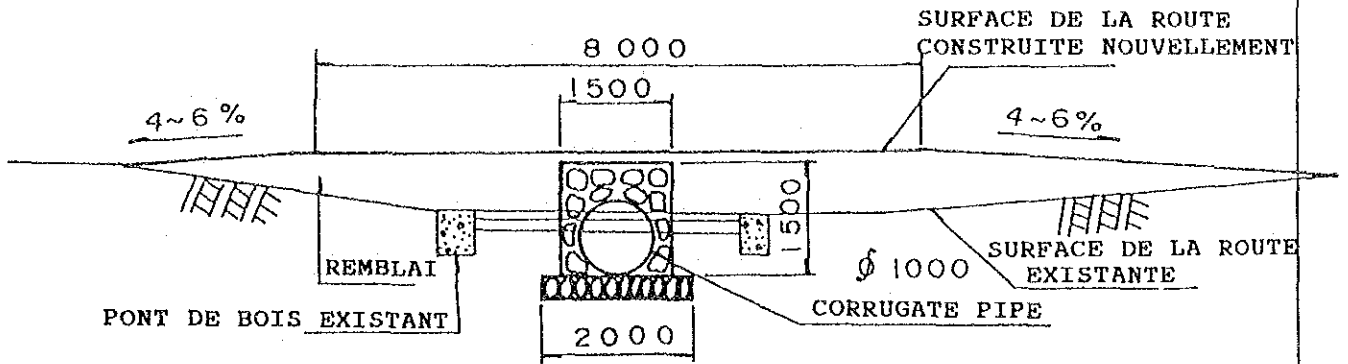
AQUEDUC

TYPE-B



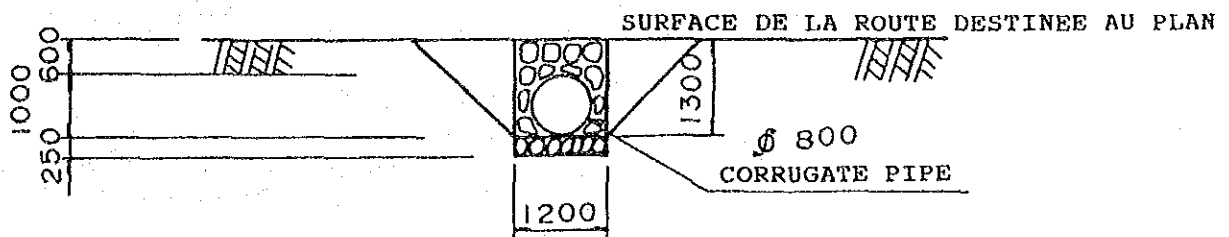
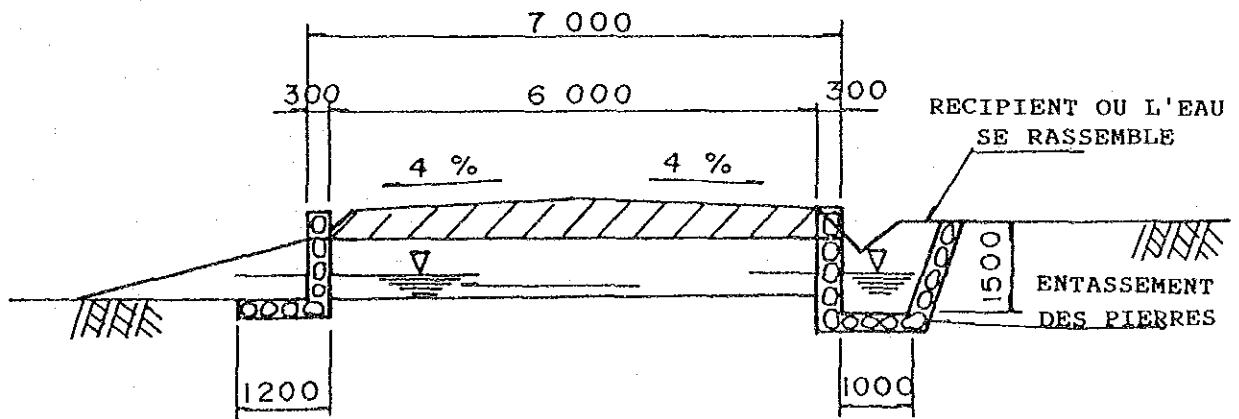
AQUEDUC

TYPE - C



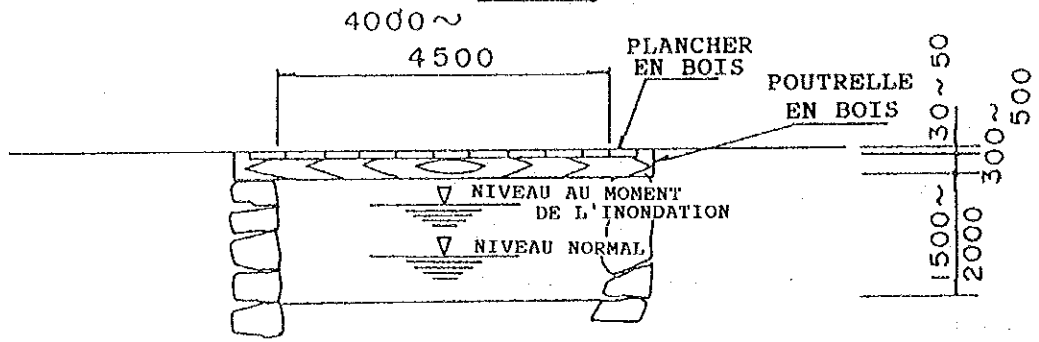
AQUEDUC

TYPE - D

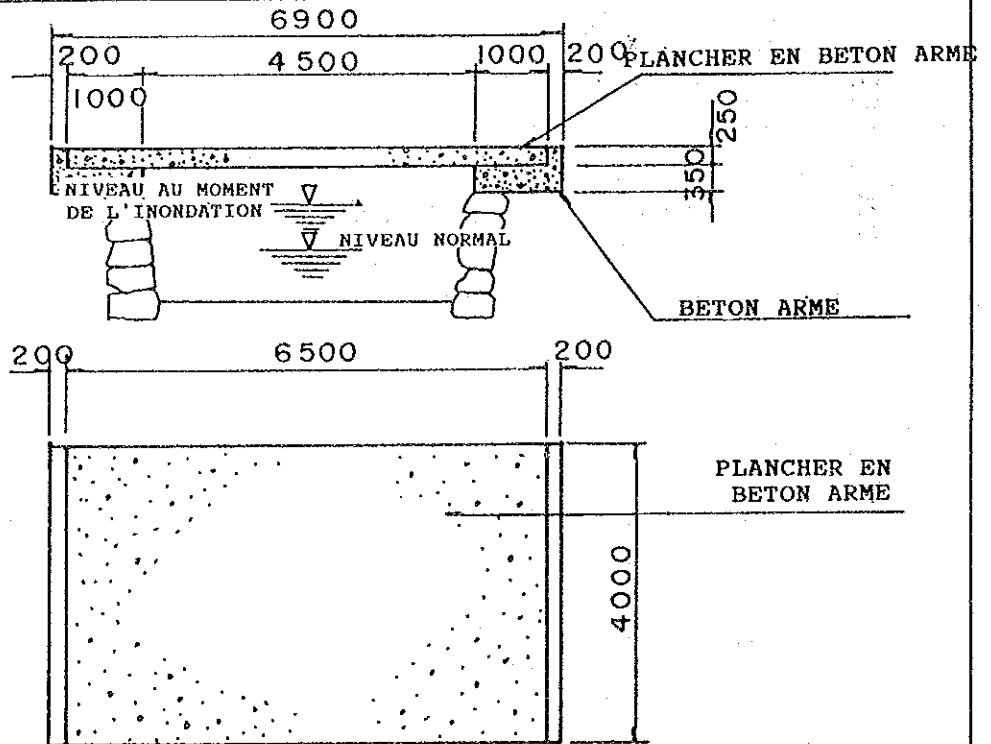


REHABILITATION DES PONTS DE BOIS EXISTANTS

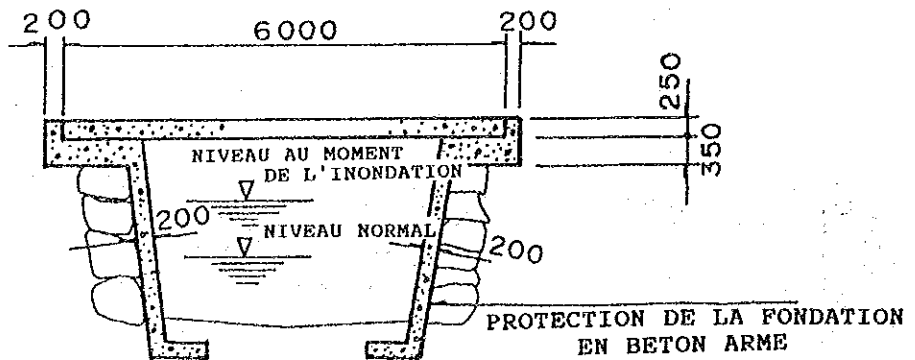
ETAT ACTUEL



REHABILITATION TYPE-A



REHABILITATION TYPE-B



JICA